

Lyon, le 20.

**Ecole Spécialisée des
Enfants Malades**

H.F.M.E. 59 Bd Pinel
69677 BRON Cedex

Téléphone :
04.72.12.94.94

Mèl :
ecole.enfantmalade@chu-lyon.fr

Monsieur BEAUVARLET
Directeur de l'Ecole Spécialisée des Enfants Malades

Objet : Convention de Prêt de matériel

Entre l'Ecole Spécialisée des Enfants Malades

représentée par : Nom : BEAUVARLET Prénom : Christophe

Directeur

et M et Mme

Parents de l'enfant

Hospitalisé(e) à

École fréquentée habituellement par l'enfant :

.....

Classe (et enseignant) :

Directeur :

Il est convenu ce qui suit :

- L'école Spécialisée des Enfants Malades prête à la famille citée ci-dessus l'équipement suivant :

Matériel	N° de série	remarques
Portable		
Alimentation portable		
Câble d'alimentation portable		
Webcam		
Boîte de rangement de webcam		

- L'équipement sera situé dans le domicile de la famille se trouvant à l'adresse suivante :

Nom :	
Adresse :	
Code postal et ville :	
Tél :	
Mél :	

- Cet équipement est prêté dans le cadre de l'action « ComEcole » et est destiné à maintenir un lien affectif, pédagogique et social avec l'enfant, de la classe de (enseignant : M... ..), hospitalisé à

- Cet équipement sera utilisé sous la responsabilité de M et Mme et ne pourra en aucun cas être prêté à des personnes extérieures. **De plus, la famille s'engage à ne pas modifier les réglages des logiciels et à ne pas effectuer d'enregistrement des images.**

Ce prêt est consenti à partir du et jusqu'au retour de l'enfant en classe.

- La famille s'engage à faire le nécessaire pour bénéficier d'une connexion Internet à haut débit.

- Il est fortement conseillé à la famille d'assurer le matériel qui lui est confié.

- La présente convention est conclue pour la durée du prêt précisée ci-dessus. L'Ecole Spécialisée des Enfants Malades se réserve le droit de reprendre le matériel si elle estime que ce matériel n'est pas utilisé dans le cadre prévu.

Christophe BEAUVARLET,
 Directeur de l'Ecole Spécialisée des Enfants Malades

M et Mme